

COMMUNIQUE DE PRESSE

Depuis l'annonce du choix de Monsieur Pierre NKURUNZIZA pour briguer le 3^{ème} mandat présidentiel en violation flagrante du prescrit de l'Accord d'Arusha pour la Paix et la Réconciliation au Burundi et la Constitution, notre pays traverse une situation politique et sécuritaire extrêmement grave qui risque de mettre en péril non seulement le Burundi et ses habitants mais également toute la sous-région.

Malgré le décompte macabre des personnes innocentes tuées, blessées, arrêtées et emprisonnées, on dénombre aujourd'hui plus de 200.000 cas de burundais qui se sont réfugiés dans les pays voisins. Cette situation odieuse n'a pas empêché M. NKURUNZIZA d'organiser des simulacres d'élections qui ne respectent pas les conditions minimales de démocratie. Par conséquent, ce scrutin est illégal et illégitime.

Bien plus, M. Pierre NKURUNZIZA vient de prêter serment pour un troisième mandat issu des élections forcées et volées au peuple burundais.

Ceci étant, le Parti CNDD-FDD épris du respect de la loi voudrait informer l'opinion nationale et internationale de ce qui suit :

1. Malgré les appels et conseils avisés des personnalités nationales et celles de la communauté internationale ainsi que des partenaires et amis du Burundi, M. Pierre NKURUNZIZA a catégoriquement refusé de renoncer à sa volonté de briguer le 3^{ème} mandat. En flagrant mépris des règles démocratiques, il a organisé des simulacres d'élections dont les résultats ont été rejetés par la majorité de l'opinion nationale et internationale. Il en est de même des institutions qui en seront issues.
2. Monsieur Pierre NKURUNZIZA est pointé du doigt comme instigateur de nombreux massacres commis en répression au cours et après les manifestations pacifiques anti-3^{ème} mandat, des tortures, des arrestations et emprisonnements arbitraires, des violations effrénées des droits humains, du pillage des deniers publics, de la corruption, d'enrichissement illicite, etc.
3. Tous ces actes dont lui seul est comptable car accomplis dans l'exercice de ses fonctions, sont par conséquent passibles des peines prévues car ils compromettent la paix sociale, le développement du pays et portent gravement atteinte aux droits de l'homme.
4. Conformément au prescrit de la Constitution du Burundi et plus précisément en son article 103 disposant que « **le mandat du Président de la République débute le jour de sa prestation de serment et prend fin à**

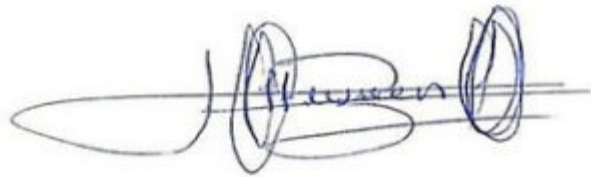
l'entrée en fonction de son successeur », en ce jour du 20 août 2015, nous venons d'assister à la fin du 2^{ème} mandat de M. Pierre NKURUNZIZA.

5. Au regard de ce qui précède, le Parti CNDD-FDD épris du respect de la loi déclare haut et fort que M. Pierre NKURUNZIZA n'est plus Président de la République parce qu'il n'en a plus les capacités légales requises.
6. Etant donné que la République du Burundi vit dès ce jour dans un vide institutionnel total ; le CNDD-FDD épris du respect de la loi demande à tous les Burundais de la retenue, de garder constamment le calme et la sérénité ; et leur assure que des efforts soutenus sont en train d'être consentis pour remettre notre pays sur les rails de la stabilité, de la paix, de la sécurité et du développement durable.
7. Le CNDD-FDD épris du respect de la loi lance un appel vibrant à tous les BAGUMYABANGA qui avaient opté stratégiquement pour la clandestinité en raison de l'impératif de sécurité de sortir de leur torpeur pour se joindre aux membres du dit Parti afin de sauver la patrie et le peuple burundais en détresse.

Fait à Bujumbura, le 20 Août 2015

Le Président du CNDD-FDD épris du respect de la loi

Hon. Hussein RADJABU

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Hussein Radjabu', with a large, stylized flourish extending to the left.